REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTERE DES RESSOURCES HYDRAULIQUES ET DE L'ELECTRICITE
CELLULE D'EXECUTION DES PROJETS-EAU

Projet de Développement de la Capacité Statistique Pour Améliorer la Prise de Décision « DECIDE »

RECRUTEMENT D'UN(E) COORDONNATEUR (TRICE) ADJOINT(E)

TERMES DE REFERENCE

1. Contexte

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo (RDC) a adressé à la Banque Mondiale une requête relative au financement de deux nouveaux projets, le Projet de Facilitation des Investissements (PFI) et le Projet de Développement de la Capacité Statistique pour Améliorer la Prise de Décision (DECIDE).

Le PFI s'inscrit dans une initiative nationale et multi sectorielles visant à accélérer la mise en œuvre des projets et plus particulièrement au niveau des secteurs de l'agriculture, de l'eau, de l'énergie et du transport. Le PFI appuiera également le renforcement de capacités des acteurs dans la mise en œuvre des projets : passation de marchés/approvisionnement, gestion financière et décaissement, gestion des risques environnementaux.

Le PFI sera mis en œuvre sur une période de quatre (4) ans à compter de sa date d'entrée en vigueur. Les fonds du projet (financement de la Banque Mondiale) servira à financer les activités prévues dans le cadre de la mise en œuvre du projet.

Ce projet vise à renforcer la gestion des investissements publics en aidant le Gouvernement à réaliser des études de faisabilité pour des investissements clés dans les infrastructures. II contribuera également au renforcement des capacités du Gouvernement en matière de gestion fiduciaire, du suivi et de l'évaluation, ainsi que de la gestion des risques environnementaux et sociaux le cadre de la préparation et de la mise en œuvre des investissements publics.

Le projet DECIDE s'inscrit dans une initiative nationale du renforcement du système statistique national, axée sur la réalisation du Deuxième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH2), pierre angulaire du système statistique national, ainsi que sur l'utilisation des données du RGPH2 et des données complémentaires pour la prise de décision. Il sera mis en œuvre sur une période de près de cinq (5) ans, avec les fonds du projet (financement de la Banque Mondiale) couvrant les activités prévues dans le cadre du projet. Il convient de noter que le RGPH2 bénéficiera d'un financement parallèle de plusieurs partenaires, coordonné au sein d'un même dispositif de mise en œuvre, tout en conservant des responsabilités fiduciaires, contractuelles et de rapportage distinct selon les exigences propres à chaque source de financement.

Arrangements institutionnels. L'UGP est placée sous la supervision du Ministère du Plan et de la Coordination de l'Aide au Développement (MPCAD). L'intervention de la Cellule d'Exécution des Projets-Eau (CEP-O) est limitée à la phase transitoire de préparation du projet, notamment pour l'appui fiduciaire et les activités nécessaires à la mise en place de l'UGP, y compris le recrutement de son personnel.

2. Objectifs de la mission et composante du projet

L'objectif de cette mission est d'assurer sous l'autorité du Coordonnateur de l'UGP, le leadership opérationnel de la coordination et de la mise en œuvre du projet DECIDE, en garantissant la réalisation dans les délais impartis de l'objectif de développement du projet DECIDE, conformément à son accord

de financement, à son document d'évaluation, à son manuel des opérations, aux exigences fiduciaires, environnementales, sociales et de reporting de la Banque mondiale, ainsi qu'au plan de travail et budget annuel approuvé.

Les deux projets de la Banque mondiale sont chacun constitué de trois (3) composantes dont l'articulation se présente de la manière suivante :

Composantes du PFI

Composante 1 : Etudes préparatoires
Cette composante permettra la réalisation de diverses études de faisabilité pour les projets d'infrastructures devant renforcer la capacité du Gouvernement à mobiliser des financements et à faciliter l'exécution des projets dans les secteurs de l'agriculture, le transport, l'énergie et de l'eau.

Composante 2 : Renforcement de capacités
Cette composante contribuera fortement au renforcement des capacités des acteurs et surtout de la préparation de cadres désormais aptes à contribuer à une mise en œuvre diligente et satisfaisante des projets (qualité de dossiers, respect des procédures et directives, respect des normes). Il s'agira surtout de faire face aux défis majeurs dans les domaines de la gestion fiduciaire (passation de marches et gestion financière), de la mise en œuvre effective des sauvegardes environnementales et sociales, du suivi évaluation, de la gestion des projets.

Composante 3 : Gestion et coordination du Projet
Cette composante financera tous les coûts opérationnels du Projet, notamment les coûts nécessaires à la coordination, à l'administration et au suivi des activités du Projet par l'UGP.

Composantes du DECIDE

Composante 1 : Deuxième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH-2)
Cette composante soutient la mise en œuvre du RGPH2 qui fournira des données démographiques et socioéconomiques actualisées, essentielles pour la planification et l'élaboration des politiques. Elle cofinancera (avec la Banque africaine de développement) notamment la cartographie censitaire, les opérations pilotes, le dénombrement, l'analyse et la diffusion des données, ainsi que l'assistance technique nécessaire à la préparation et à la conduite des principales activités.

Composante 2 : Renforcement de l'utilisation des données du recensement et des données complémentaires
Cette composante vise à améliorer la disponibilité, la qualité et l'utilisation des données statistiques pour l'élaboration des politiques publiques et la prise de décision. Elle appuie le renforcement des capacités des institutions productrices de données, le développement d'outils et de systèmes statistiques, la production de données prioritaires ainsi que la diffusion et l'exploitation des statistiques pour le suivi des politiques publiques et des programmes de développement.

Composante 3 : Gestion et coordination du Projet
Cette composante financera tous les coûts opérationnels du Projet, notamment les coûts nécessaires à la coordination, à l'administration et au suivi des activités par l'UGP.

3. Missions du Coordonnateur Adjoint

3.1. Objectif de la mission spécifique

Le Coordonnateur adjoint a pour mission principale d'assurer, sous l'autorité du Coordonnateur, un rôle de leadership opérationnel dans la coordination et la mise en œuvre du projet DECIDE. En cas d'absence ou d'empêchement du Coordonnateur, il assure l'intérim au poste de Coordonnateur de l'UGP.

3.2. Attributions et tâches

Le Coordonnateur adjoint travaille sous la supervision du Coordonnateur de l'UGP, elle-même placée sous la supervision directe du Secrétaire Général du Ministère du Plan et de la Coordination de l'Aide au Développement.

Sous l'autorité du Coordonnateur, il est chargé, pour le projet DECIDE, des tâches spécifiques ci-après :

- Coordonner la mise en œuvre et le suivi des activités du projet DECIDE ;
- Assurer la représentation du projet DECIDE vis-à-vis des instances internes et externes ainsi que des tiers ;
- Appuyer le Ministère du Plan et de la Coordination de l'Aide au Développement dans le cadrage administratif, juridique et institutionnel du projet DECIDE ;
- Assurer la gestion de fonds, de moyens humains et matériels mis à la disposition de l'UGP par le Gouvernement et les bailleurs de fonds pour l'exécution du projet DECIDE ;
- Elaborer les Plans de Travail et Budget Annuel du projet DECIDE dans les délais prescrits ;
- Veiller à la qualité des relations avec les bailleurs de fonds et au respect des procédures ;
- Assurer l'intérim du Coordonnateur au sein de la Commission de passation des marchés, pour les marchés du projet DECIDE, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, dans le respect des règles de prévention des conflits d'intérêts du Règlement de passation des marchés et des Directives anticorruption ;
- Suivre les travaux des commissions d'analyse et de coordination en liaison avec la commission des marchés ;
- Assurer le suivi général de la qualité, des délais et des budgets de l'exécution du projet DECIDE ;
- Etablir les mécanismes étroits de coordination avec les entités de mise en œuvre du projet DECIDE (INS, BCR, CAID, FNUAP) et les entités bénéficiaires ;
- Préparer les réunions du Comité de Pilotage du projet DECIDE et suivre la mise en œuvre de leurs recommandations ;
- Préparer les missions de supervision, de revue des portefeuilles et de dialogue des bailleurs de fonds et suivre la mise en œuvre des recommandations ;
- Assurer le suivi de la mise en œuvre du plan de contingence du RGPH2, notamment le suivi des mesures d'atténuation, des responsabilités, des échéances et des principaux risques, en coordination avec l'INS, le BCR et les autres parties prenantes concernées ;
- Assurer le suivi de l'exécution financière du projet DECIDE, avec pour objectif un taux de décaissement annuel d'au moins 25 % ;
- Promouvoir et contribuer à garantir un environnement de travail collégial, respectueux, inclusif et sûr pour l'ensemble des membres de l'UGP, notamment à travers la prévention et le traitement approprié de toute forme de harcèlement ou de comportement inapproprié, en complément des dispositions relatives au code de conduite et à la prévention de l'EAS/HS.

4. Rapports

Le Coordonnateur Adjoint assurera le suivi de la production à bonne date, des rapports d'activités semestriel et annuel du projet DECIDE. Les rapports de projet sont transmis au bailleur au plus tard trente (30) jours après la fin de chaque semestre civil, conformément à l'Accord de financement ; des rapports trimestriels internes sont produits pour les besoins du pilotage de l'UGP. Ce rapport est dû, au plus tard trois (3) mois après la fin de l'année considérée. Le Coordonnateur Adjoint veillera aussi à la fourniture des rapports spécifiques qui pourraient être demandés à l'Unité de Coordination des Projets dans le cadre de ses prestations statutaires dans les délais impartis.

A la fin de ses prestations, le Coordonnateur Adjoint produira un rapport final d'activités qui constituera le rapport d'achèvement du Contrat.

5. Durée et lieu de la mission

Le Coordonnateur Adjoint signera un contrat à temps plein de 12 mois renouvelable sur la base de l'évaluation des performances jugées satisfaisantes conjointement par le Coordonnateur et le Ministère du Plan et de la Coordination de l'Aide au Développement. Il sera basé à Kinshasa, au siège de l'Unité de Gestion du Projet. Des missions ponctuelles seront effectuées à Kinshasa et à l'intérieur du pays, notamment auprès des ministères sectoriels et des institutions de formation bénéficiaires, sur les sites des opérations de terrain du RGPH-2 (cartographie censitaire, opérations pilotes, dénombrement). Des missions à l'extérieur du pays pourront également être effectuées. Toute mission de terrain est conduite conformément au Plan de sécurité des missions de terrain et au code de conduite du Projet, en particulier dans les zones affectées par la fragilité, les conflits et la violence. Le Projet ne finançant aucuns travaux, aucune mission de supervision de chantier ni de réception d'ouvrages n'est prévue.

6. Profil

Le Coordonnateur Adjoint est un expert de haut niveau disposant des compétences suivantes :

- Être titulaire au moins d'un diplôme (Bac+5) d'une université reconnue : Ingénieur Civil, Sciences Appliquées, Sciences Economiques, Gestion Financière, Droit ou équivalent ;
- Avoir une expérience globale minimale de huit (08) ans dont cinq (05) ans dans des fonctions de direction dans une entreprise privée d'envergure, une entreprise publique, un établissement ou service public ;
- Avoir une expérience professionnelle d'au moins huit (08) ans dans la gestion des projets et programmes sur financements extérieurs bi et multilatéraux ;
- Avoir une expérience pertinente de passation des marchés nationaux et internationaux selon les procédures des bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux notamment pour la sélection de consultants et de bureaux d'études (méthodes SFQC, SFQ, SMC et consultants individuels) ;
- Avoir une expérience en matière de passation des marchés de l'Etat et des Collectivités ;
- Avoir une expérience en matière de gestion des contrats de services de consultants et de gestion des ressources humaines, y compris le traitement des réclamations du personnel dans le cadre d'un mécanisme de gestion des plaintes ;
- Avoir une expérience d'animation et de gestion d'une structure d'appui institutionnel au niveau ministériel ;
- Avoir une expérience en matière de programmation, coordination et suivi des activités de mise en œuvre des projets ;
- Avoir une bonne pratique des logiciels informatiques standards ;
- Parler et écrire parfaitement le français et avoir de bonnes connaissances en anglais ;
- Une expérience en gestion financière serait un atout ;
- Avoir une bonne connaissance du Cadre environnemental et social (CES) de la Banque mondiale, du Plan d'engagement environnemental et social (PEES) et des obligations en matière de prévention de l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuels (EAS/HS) ; l'engagement à signer et à faire respecter le code de conduite du Projet est exigé.
- L'expérience de projets financés par d'autres partenaires techniques et financiers (BAD, Union européenne, AFD, KfW, PNUD) est pleinement prise en compte ; la connaissance des procédures de la Banque mondiale constitue un atout.
- Les candidatures féminines sont particulièrement encouragées
- Capacités minimales requises :

    - Bonne moralité,
    - Leadership et capacité managériale,
    - Capacité de travailler en équipe, sous pression et dans un milieu multiculturel,
    - Capacité à conduire des actions de restructuration et à gérer les changements,
    - Capacité d'écoute et de communication,
    - Aptitude à anticiper et gérer des situations de crise,
    - Esprit d'analyse, de synthèse et d'initiative.

7. Evaluation de la performance

L'évaluation de performance du Coordonnateur Adjoint sera effectuée conjointement par le Coordonnateur et le Ministère du Plan et de la Coordination de l'Aide au Développement, afin de renforcer l'objectivité et la redevabilité du processus. Elle repose sur les cinq (5) indicateurs clés suivants, détaillés à la section 8 :

- Taux de décaissement annuel du projet DECIDE (cible : au moins 25 %) ;
- Suivi de la mise en œuvre du plan de contingence du RGPH2 (mesures d'atténuation mises en œuvre dans les échéances convenues) ;
- Soumission du PTBA du projet DECIDE dans les délais prescrits ;
- Respect des délais de production des rapports du projet DECIDE ;
- Mise en œuvre des recommandations des missions de supervision de la Banque mondiale et du Comité de pilotage.

8. Indicateurs de performance

Les cinq (5) indicateurs clés de performance du Coordonnateur Adjoint sont les suivants :

N°	Opérations	Résultats attendus	Indicateurs de performances	Echéances
1	Elaborer les Plans de travail et Budget Annuel du projet DECIDE dans les délais prescrits	Plans de Travail et Budget Annuel (PTBA) du projet DECIDE sont élaborés	Taux de soumission des PTBA du projet DECIDE à l'Autorité compétente pour validation dans le délai prescrit. Cible : 100%	Délai prescrit par le matériel d'exécution du projet
2	Assurer le suivi de l'exécution financière du projet DECIDE	Les décaissements du projet DECIDE progressent conformément au PTBA et au plan de passation des marchés	Taux de décaissement annuel du projet DECIDE Cible : au moins 25 % par an	Annuelle (suivi trimestriel)
3	Assurer le suivi de la mise en œuvre du plan de contingence du RGPH2, en coordination avec l'INS, le BCR et les autres parties prenantes	Les mesures d'atténuation du plan de contingence sont mises en œuvre et les principaux risques sont suivis	Taux de mesures d'atténuation du plan de contingence mises en œuvre dans les échéances convenues Cible : 100 %	Trimestrielle, et à chaque déclenchement du plan de contingence
4	Préparation des missions de supervision, de revue des portefeuilles et de dialogue des bailleurs de fonds et suivre la mise en œuvre des recommandations.	Les recommandations des missions de supervision et du Comité de pilotage sont mises en œuvre	Taux de recommandations des missions de supervision de la Banque mondiale et du Comité de pilotage mises en œuvre dans les délais convenus. Cible : au moins 80 %	Délais fixés dans les aide-mémoires et procès-verbaux
5	Respect des délais de production des instruments de reporting (rapports trimestriel et annuel, spécifique)	Les instruments de reporting (rapports trimestriel et annuel, spécifiques) du projet DECIDE sont disponibles	Taux de rapports trimestriels produits et transmis dans les délais prescrits.	-Rapport trimestriel : quarante-cinq (45) jours suivant la fin du trimestre concerné - Rapport annuel : trois (3) mois suivant la

N°	Opérations	Résultats attendus	Indicateurs de performances	Echéances
				fin de l'année trimestre concernée - Rapport aspécifique : délai spécifique fixé

9. Méthode de sélection

Le Coordonnateur Adjoint sera sélectionné suivant la méthode de Sélection de Consultants Individuels (SCI) en application des dispositions du Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant un Financement de Projets d'Investissement (FPI) de la Banque mondiale en vigueur (Edition Septembre 2025) et plus précisément des clauses 7.36 et 7.37 « Sélection de Consultants Individuels par mise en concurrence ouverte ».

10. Dossier de candidature

Les dossiers de candidature devront comprendre, au moins, les éléments ci-après :

- une lettre de motivation datée et signée,
- un Curriculum Vitae détaillé daté et signé indiquant le parcours académique et l'expérience professionnelle du candidat. Détailler pour chacune des missions mentionnées, les responsabilités, les tâches accomplies, le nom et l'adresse (physique et électronique) complète accessible du client et l'année d'exécution de la mission/référence, etc.,
- les copies légalisées du ou des diplômes par les autorités compétentes,
- les attestations de travail ou tout autre document faisant foi de l'expérience acquise.